



Règlement intérieur

Admission

Vous êtes accueilli par la secrétaire administrative du bureau des entrées qui effectuera les formalités d'admission. Ensuite, vous serez reçu au secrétariat médical afin de rencontrer le médecin psychiatre et le médecin généraliste. A la fin de ces consultations, l'infirmière vous conduira et vous installera dans votre chambre. Elle vous demandera de lui remettre la totalité des médicaments en votre possession.

Suppléments hôteliers

Les patients qui désirent bénéficier des prestations suivantes : chambre particulière, téléphone, doivent acquitter les suppléments indiqués au Bureau des entrées.

Chambre

Pour des raisons administratives ou thérapeutiques, des changements de chambre peuvent s'avérer nécessaires. Vous en serez informé en temps utile.

La chambre étant un lieu de repos, les réunions entre patients ne sont pas autorisées. Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans la chambre.

Chacun doit respecter l'environnement, le matériel et le mobilier de la clinique. Toute dégradation dont vous même ou l'un de vos visiteurs serait responsable vous sera facturée.

Dépôt de valeurs et vols

La clinique **n'est pas responsable des vols qui peuvent être commis dans les chambres**. Aucun objet de valeur (vêtement, bijoux, matériel informatique ou électronique, téléphone portable...) ne doit être conservé. Les espèces et les chèquiers peuvent être déposés au bureau des admissions et leur retrait peut se faire tous les jours ouvrable de 9h30 à 11h et de 14h à 16h.

Fermeture des portes

L'établissement et les unités de soins ferment le soir à 20h00.

Horaire de coucher et d'accès au salon

Les patients sont priés de regagner leur chambre dans le calme, au plus tard à 21h30, pour le repos de tous.

Repos et calme

Dans l'intérêt des patients, calme et repos sont nécessaires au rétablissement de chacun. Nous vous demandons :

- de noter que la clinique est fermée de 19h30 à 7h
- de faire fonctionner en sourdine les appareils de radio et de télévision
- de ne pas faire de bruit après 22h sur les cours extérieures accessibles.

Téléphone

Les communications téléphoniques peuvent être reçues tous les jours dans les chambres. Une ligne téléphonique directe peut vous être attribuée si vous le souhaitez dès votre admission.

L'usage des téléphones portables est toléré uniquement dans les chambres et le parc sauf avis médical contraire. Ils doivent être éteints entre 21h30 et 7h00.

Il est rappelé qu'aucune information strictement médicale ne peut être donnée téléphoniquement, les familles doivent s'adresser au médecin responsable.

Télévision

Hormis dans les unités de soins des Jonquilles, certaines chambres sont équipées de télévision. Dans ce cas, une caution pour la télécommande est exigée

Linge

Il est **interdit de laver et d'étendre votre linge dans l'établissement**. La clinique dispose d'un service de blanchisserie. Les tarifs sont annexés au livret d'accueil.

Courrier

Il vous est distribué chaque jour par le personnel de votre unité de soins. Pour vos envois, une corbeille située au Bureau des entrées, dans le hall d'accueil, est relevée chaque jour.

Hygiène

Nous vous demandons de respecter les règles d'hygiène personnelles élémentaires dans les chambres et dans les parties communes. Votre chambre doit rester accessible aux agents d'entretien. Il est interdit d'introduire et de conserver dans les chambres des denrées périssables (produits laitiers, plats cuisinés, pâtisseries ...). Merci de contribuer à la propreté générale de l'établissement en jetant détritiques et cigarettes dans les poubelles et cendriers réservés à cet effet.

Visites

Elles sont autorisées tous les jours de 14h à 18h sur avis de votre médecin psychiatre.

Permissions thérapeutiques

Elles ne peuvent excéder 12 heures calendaires. Elles nécessitent l'accord de la direction après avis favorable de votre médecin psychiatre. Vous devez en faire la demande 24 heures à l'avance au médecin psychiatre.

Sortie

La date de la sortie est fixée en accord avec votre médecin psychiatre. Les chambres se libèrent avant 10h. Les départs s'effectuent avant 12h.

Tout patient doit, à la sortie, acquitter le solde de son compte, fondé sur les tarifs conventionnels accordés par la Caisse de Sécurité Sociale et indiqués à la réception ainsi que les suppléments hôteliers (téléphone, blanchisserie...).

Médicaments

Aucune auto médication n'est autorisée.

Tabac

Conformément à la loi n°91-32 du 10.01.1991, au décret n°2006-1386 du 15.11.2006 et par mesure de sécurité, il est **formellement interdit de fumer et vapoter à l'intérieur des locaux**. Des espaces extérieurs sont prévus à cet effet. Pour le bien être de tous, merci d'utiliser les cendriers mis à votre disposition

Alcool, produit illicite, et médicaments non prescrits

L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées, de produit toxique ou illicite et de médicaments non prescrits sont strictement interdits. En cas de non respect de cette interdiction vous vous exposez à un renvoi de l'établissement.

Consignes de sécurité

Les consignes de sécurité et incendie sont affichées dans les couloirs de chaque unité de soins. L'utilisation de tout type d'appareil électrique, hormis rasoir est strictement interdite.

Tenue et comportement

Une tenue correcte est exigée dans l'établissement.

Nous attendons de vous une attitude courtoise en toute circonstance envers le personnel et les autres patients.

Les festivités (anniversaires, départs, trocs et échange...) et les jeux d'argent ne sont pas autorisés ainsi que les relations intimes.

Voiture

Durant votre séjour nous vous demandons de ne pas utiliser votre véhicule. En cas de non respect de cette consigne l'établissement décline toute responsabilité.

Farking

Un parking est à la disposition des visiteurs. Les voitures restent sous leur seule surveillance. En cas de détérioration ou de vols, la Clinique décline toute responsabilité.

Merci de respecter ce règlement pour le bon déroulement des soins, pour votre sécurité, celle des patients et du personnel de l'établissement.

Toute infraction au présent règlement motivera un avertissement ou le renvoi de l'établissement.